



BREVET PROFESSIONNEL

Coiffure

Etre titulaire du CAP de coiffure ou avoir exercé dans la profession depuis 5 ans permet de passer le Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare soit :

En contrat d'apprentissage

2 ans de formation en alternance entre un employeur et la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Vous êtes rémunéré par l'employeur.

La formation scolaire est prise en charge par l'état.

En contrat de professionnalisation

2 ans de formation en alternance avec un employeur et à l'école Alexiss.

Vous êtes rémunéré par l'employeur.

La formation est prise en charge par un organisme collecteur des Fonds d'Assurance Formation (FAF).

1 an à l'école Alexiss + 24 mois de contrat de travail

A l'issue de 3 jours de formation par semaine pendant un an, complétés par des stages en entreprises, le stagiaire peut passer les épreuves du Brevet professionnel SAUF UNE (au choix du candidat).

Le stagiaire dispose de 5 ans pour réaliser 24 mois de travail à temps plein ou partiel dans un salon de coiffure pour avoir le droit de passer cette dernière épreuve.

Il ne pourra être titulaire de son BP que lorsque ces deux conditions seront remplies. La formation est financée par le stagiaire.

Domaine Professionnel

Option A : Styliste - Visagiste

- Création d'une coupe personnalisée par transformation
- Coupe et coiffage imposés
- Coiffure sur cheveux longs

Option B : Coloriste - Permanentiste

- Conception et réalisation de mises en forme permanente
- Coloration et effets de couleur
- Coupe et coiffage ville

Domaine Général

- Ouverture sur le monde
- Arts appliqués
- Sciences physiques, chimie
- Technologie appliquée à la profession
- Gestion et Management de l'entreprise
- Vente, conseil

Mon avenir avec LE BREVET PROFESSIONNEL

- Travailler comme coiffeur ou manager dans un salon
- Créer et gérer mon propre salon
- Animer des formations
- Enseigner avec 5 ans d'expérience
- Travailler à domicile
- Evoluer dans le milieu artistique
- Travailler dans des hôtels, clubs de vacances, bateaux de croisières, etc...



Constitution du dossier d'admission COIFFURE

ADMISSION : (gratuite)

La demande d'entretien

Il vous suffit de compléter et de renvoyer le coupon ci-dessous. Nous vous contacterons alors pour convenir d'un rendez-vous.

L'entretien

Au jour fixé, vous vous présenterez à l'école muni(e) :

- d'une lettre manuscrite évoquant vos motivations.
- des bulletins scolaires des deux ou trois dernières années (pour les jeunes).
- d'une photocopie du ou des diplômes acquis.

Si vous êtes mineur(e), vous devrez être accompagné(e) de vos parents ou tuteurs.

L'entretien (comptez environ 45 minutes) se déroule avec la direction afin de déterminer vos motivations et vos capacités à réussir.

Cette phase se termine par le refus ou l'acceptation de l'établissement de vous accueillir. Si vous êtes admis(e), vous prendrez alors le temps de la réflexion avant de passer à la phase suivante.

INSCRIPTION :

Vous voudrez bien vous munir des pièces suivantes afin de constituer votre dossier d'inscription :

- Une photocopie de la carte d'identité.
- Quatre photographies d'identité.
- Un certificat médical d'aptitude à la profession.
- La photocopie de l'assurance responsabilité civile.
- Un relevé d'identité bancaire.
- 5 enveloppes timbrées non libellées par année de formation.
- Pour celles et ceux passant leur examen en fin d'année, l'attestation de participation à la journée d'appel (ou au moins l'avis de recensement à la mairie).

Vous complétez alors :

- Les contrats de formation.
- L'autorisation de prélèvement bancaire pour celles et ceux ayant choisi un paiement mensuel.
- L'autorisation d'hospitalisation et d'intervention en cas d'accident pour les mineurs.
- La fiche de renseignement.

Vous serez alors inscrit(e).

Coupon à renvoyer

ÉTAT CIVIL

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Date de naissance

Tél Port

Mail

SITUATION

Célibataire Marié(e)

Profession du père

Profession de la mère

NIVEAU D'ÉTUDES

Classe

Etablissement

Diplôme obtenu

année d'obtention

FORMATION SOUHAITÉE

CAP 1 an 2 ans - BP 1 ans 2 ans - MC

L'envoi de ce coupon ne vous engage pas à une éventuelle inscription, mais il vous place en état de priorité d'accès.
Coupon à renvoyer à l'adresse de l'école demandée.